

## COTISATIONS / CONTRIBUTION

<b>COTISATIONS</b> (Structures affiliées)	<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>0,80 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
	<b>ADDITIONNELLE</b>	<b>0,48 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
<b>CONTRIBUTION AU SOCLE COMMUN</b> (Structures non affiliées et adhérentes au socle commun)		<b>0,12 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)

## PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH

◆ <b>ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT</b>	<b>RECRUTEMENT À LA CARTE</b>	Déclaration / diffusion / sourcing Analyse complémentaire (mise en situation, tests) / rédaction préconisations	550 € 650 €
	<b>RECRUTEMENT CLÉS EN MAIN</b>	Accompagnement complet et approfondi	2 250 €
◆ <b>ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS</b>	<b>BILAN PROFESSIONNEL</b>		1 500 €
	<b>BILAN PROFESSIONNEL FLASH</b>		600 €
	<b>CONSTRUCTION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN INDIVIDUEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES</b>		600 €
◆ <b>RETRAITE</b> (Réalisation)	<b>DOSSIERS DEMATÉRIALISÉS :</b>		
	<b>Dossier de demande de retraite :</b>		
	Pension vieillesse « normale » et réversion		48 €
	Pension départ anticipé hors invalidité		65 €
	Pension départ anticipé pour invalidité		80 €
	Demande d'avis préalable		32 €
	Qualification de CIR		24 €
	Etude de retraite		16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite		12 €
	Droit à l'information		24 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle		16 € / heure
	<b>DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :</b>		
	Demande de régularisation de services		24 €
Validation des services de contractuel		32 €	
Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC		48 €	
◆ <b>RETRAITE</b> (Contrôle)	<b>DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS :</b>		
	<b>Dossier de demande de retraite :</b>		
	Pension vieillesse « normale » et réversion		24 €
	Pension départ anticipé hors invalidité		32.50 €
	Pension départ anticipé pour invalidité		40 €
	Demande d'avis préalable		16 €
	Qualification de CIR		18 €
	Etude de retraite		16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite		9 €
	Droit à l'information		18 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle		16 € / heure
	<b>DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :</b>		
	Demande de régularisation de services		24 €
Validation des services de contractuel		32 €	
Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC		48 €	
◆ <b>PAIE</b>	<b>STRUCTURES ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :</b>		
	<b>Toute nouvelle adhésion nécessite un audit obligatoire de la paie</b>		
	Audit de paie		300 € / jour
	Forfait création collectivité		300 €
	Forfait création agent		15 €
	Réalisation de la paie (hors EHPAD)		7 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	Réalisation de la paie pour un EHPAD		10 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	<b>STRUCTURES NON ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :</b>		
	Réalisation de paie(s) en urgence (hors EHPAD)		14 € / bulletin mensuel
	Réalisation de paie(s) en urgence pour un EHPAD		20 € / bulletin mensuel
<b>TOUTES STRUCTURES :</b>			
Réalisation de calculs et études complexes		500 € / jour / intervenant	
Audit de paie (hors structures adhérentes à la paie à façon)		500 € / jour / intervenant	
Simulation paie simple et calculs simples		100 € / feuille de calcul	

# COTISATIONS, CONTRIBUTION ET TARIFS

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

page 2/2

## PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH (suite)

◆ INTÉRIM TERRITORIAL	<b>STRUCTURES AFFILIÉES</b>	6 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)
	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES</b>	7 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)
	<b>TOUTES STRUCTURES</b>	
	Forfait pour réalisation d'une paie en urgence ou d'un acompte	75 €
	Forfait pour recherche de profil réalisé par le CDG86 sans demande de contrat via intérim territorial	250 €

◆ CONSEIL EN ORGANISATION	<b>ÉVALUATION RPS ET INTÉGRATION DUERP</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>DÉMARCHES QVT</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>ANALYSE DES PRATIQUES</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>ÉTUDE ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNELS</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>OPTIMISATION DES OUTILS DE GESTION ET ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN MAIN</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>MISE A DISPOSITION DU MODULE GPEEC (module complémentaire sur l'application «données sociales»)</b>		
		de 1 à 20 agents	50 € / an
		de 21 à 49 agents	250 € / an
		de 50 à 99 agents	500 € / an
		de 100 à 349 agents	800 € / an
	de 350 à 499 agents	1 500 € / an	
	500 agents et plus	2 000 € / an	
	<b>DÉMARCHES GPEEC + ACCOMPAGNEMENT MODULE GPEEC</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>AIDE À L'ÉLABORATION DES LDG</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>AIDE À L'ÉLABORATION DU PROJET D'ADMINISTRATION</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>ATELIERS SUR DEMANDE (management, communication...)</b>	500 € / jour / intervenant	
	<b>ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL / RÉGLEMENT INTERIEUR</b>	500 € / jour / intervenant	

◆ GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT	<b>STRUCTURES AFFILIÉES :</b>	
		de 0 à 10 agents 200 € de 11 à 50 agents 300 € de 51 à 100 agents 400 € de 101 à 200 agents 600 € 200 agents et plus 1 200 € Sur devis (adhésion + traitement)
	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES :</b>	

◆ MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	<b>STRUCTURES AFFILIÉES :</b>	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle
	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES :</b>	500 € / jour / intervenant

◆ MÉDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES	<b>TOUTES STRUCTURES :</b>	500 € / jour / intervenant
---	----------------------------	----------------------------

◆ ENQUÊTE ADMINISTRATIVE	<b>TOUTES STRUCTURES :</b>	500 € / jour / intervenant
--------------------------	----------------------------	----------------------------

## PRESTATIONS - SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

◆ MÉDECINE DU TRAVAIL	<b>STRUCTURES AFFILIÉES :</b>	Forfait 85 € / agent / an
	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES :</b>	Sur devis (sur la base du temps passé et du nombre d'agents)

◆ ACFI : AGENT CHARGÉ DES FONCTIONS D'INSPECTION	<b>STRUCTURES AFFILIÉES :</b>	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle
	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES :</b>	500 € / jour / intervenant

◆ CONSEIL MÉDICAL	<b>STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES AU SOCLE COMMUN :</b>	250 € / dossier
-------------------	---	-----------------

## PRESTATIONS - ARCHIVITES ITINÉRANTS

◆ ARCHIVAGE	<b>TOUTES STRUCTURES :</b>	350 € / jour / intervenant
-------------	----------------------------	----------------------------

## PRESTATIONS - ATELIERS ET INTERVENTIONS

◆ ATELIERS / INTERVENTIONS	<b>ATELIERS COLLECTIFS PROPOSÉS PAR LE CDG86</b>	250 € / demi-journée / structure
	<b>ATELIERS À LA CARTE A LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITÉ</b>	500 € / jour / intervenant